

Insee Analyses

Hauts-de-France



N° 31

Novembre 2016

En Hauts-de-France, une bonne accessibilité aux équipements sportifs les plus courants

Avec 42 équipements sportifs pour 10 000 habitants, la région Hauts-de-France est globalement moins bien dotée qu'en moyenne nationale, mais l'accessibilité aux équipements les plus courants est bonne. Comme dans l'ensemble du pays, les terrains de grands jeux, majoritairement dédiés au football, les bouledromes et les courts de tennis sont les équipements les plus fréquents. La région apparaît moins bien équipée en bassins de natation, néanmoins leur répartition permet à 82 % des habitants d'en être distants de moins de dix minutes par la route. Dans les bassins de vie urbains, l'offre est variée, nombreuse et le plus souvent à courte distance du lieu d'habitation des résidents. Les temps d'accès sont la plupart du temps inférieurs à cinq minutes. En dehors des zones urbaines, le maillage territorial des équipements vise à offrir une gamme variée à l'ensemble de la population, y compris celle vivant dans les espaces les moins densément peuplés.

Patricia Antoine, Jean-Marc Mierlot, Insee

En 2016, 25 000 équipements sportifs sont offerts aux 6 millions d'habitants de la région Hauts-de-France. La présence et l'accessibilité de ces installations favorisent la pratique sportive, constituant ainsi un enjeu de politique publique pour le territoire.

Une région offrant moins d'équipements sportifs qu'en moyenne française

Alors que son poids démographique, 9,4 %, la classe en troisième position après l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes, la ré-

gion Hauts-de-France comprend 8,2 % des équipements sportifs du pays et se place au sixième rang des treize régions métropolitaines. Disposant de 42 équipements pour 10 000 habitants, contre 47 en moyenne métropolitaine, elle figure au dixième rang, au regard de sa population, devant Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Corse et l'Île-de-France, apparaissant donc comme l'une des moins bien dotées (figure 1).

Le caractère très urbanisé et densément peuplé du nord des Hauts-de-France contribue à réduire le taux d'équipements (*dé-finitions*) sportifs et à le rapprocher de ceux observés dans d'autres régions également très denses telles que l'Île-de-France ou Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les sportifs pratiquants, licenciés, ainsi que les clubs sportifs, sont également moins représentés dans la population qu'à l'échelle métropolitaine, classant la région en onzième position devant l'Île-de-France et la Corse.

Terrains de football, bouledromes et courts de tennis : les équipements les plus fréquents

Dans la région comme dans l'ensemble du pays, les terrains de grands jeux, majoritairement dédiés au football, les bouledromes et les courts de tennis sont les équipements les plus fréquents.

1 De faibles taux d'équipements en Hauts-de-France pour une région très urbanisée

Nombre d'équipements sportifs pour 10 000 habitants, par région

	Ensemble des équipements	Terrains de grands jeux	Courts de tennis	Équipements équestres	Bassins de natation
Pays de la Loire	64,8	8,6	6,0	3,3	1,2
Centre-Val de Loire	62,4	8,7	7,4	3,4	1,3
Nouvelle-Aquitaine	58,7	8,4	8,4	3,0	1,3
Occitanie	58,1	7,3	8,1	2,9	1,4
Bretagne	56,1	9,2	5,3	2,4	0,8
Bourgogne-Franche-Comté	55,4	9,8	7,0	3,0	1,4
Grand Est	55,4	9,2	6,8	2,1	0,8
France de province	52,6	7,6	6,7	2,6	1,1
Auvergne-Rhône-Alpes	50,3	6,5	7,1	2,1	1,2
Normandie	48,6	8,2	6,8	3,7	0,8
France métropolitaine	47,1	6,6	6,3	2,3	1,0
Hauts-de-France	41,7	7,6	4,3	1,8	0,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	38,6	3,2	6,1	2,4	1,0
Corse	36,3	6,0	7,4	2,4	1,4
Île-de-France	23,3	2,4	4,5	1,1	0,6

Sources : Insee, recensement de la population 2013 - Ministère en charge des sports, recensement des équipements sportifs 2016.



En lien avec le nombre élevé de terrains de football, surreprésentés en Hauts-de-France, la fédération française de football rassemble le plus grand nombre de licenciés, faisant de ce sport le plus pratiqué. À l'échelle du pays, 13 % des licenciés sportifs le sont dans cette discipline ; dans la région, la part est plus forte encore, s'élevant à 17 %. De même, les bouledromes sont plus fréquents qu'en moyenne française. Néanmoins, les licenciés de la fédération française de pétanque et jeu provençal sont plus faiblement représentés qu'à l'échelle nationale, laissant supposer une pratique plus proche du loisir que de la compétition.

Les centres aquatiques : un équipement structurant pour le territoire, plus souvent que les autres administré à l'échelle intercommunale

La région apparaît moins bien équipée que le reste du pays en bassins de natation, alors que ces installations sportives portent des enjeux sociaux et de santé publique, attestés par le plan ministériel « Apprendre à nager ». Elle comprend 404 bassins soit 0,7 pour 10 000 habitants contre 1 en France métropolitaine et 1,1 hors l'Île-de-France. 82 % des résidents de la région vivent à moins de dix minutes, par la route, d'un centre aquatique, mais 7 % sont à plus d'un quart d'heure.

Même si ces équipements appartiennent majoritairement aux communes, ils jouent un rôle dans la structuration du territoire intercommunal. En France, la part d'équipements sportifs appartenant à un établissement de coopération intercommunale (EPCI), tous équipements confondus, est de 4 %. Concernant les bassins de natation, elle s'élève à 27 % en moyenne française et 34 % en Hauts-de-France, témoignant d'une volonté de rayonnement intercommunal pour ce type d'installation.

Mieux répartis que d'autres équipements parfois plus fréquents, tels que les courts de tennis, ils ne sont néanmoins pas présents dans chaque territoire de la région administré par un EPCI, plus d'un sur trois n'offre en effet pas cet équipement. Si, alors, des habitants de ces territoires peuvent se trouver proches d'un bassin de natation, d'autres, tels les résidents des communautés de communes de l'Ouest d'Amiens, du Canton de Fruges ou du Val de Nièvre et Environs doivent parcourir, en moyenne, un trajet excédant quinze minutes pour y accéder.

Au moindre niveau d'équipement s'ajoutent des problématiques liées à l'âge de ces installations, à leur vétusté, et aux coûts générés par leur entretien. Ces dernières années, des centres aquatiques ont ainsi été fermés, dans l'attente d'une rénovation lourde ou d'une nouvelle construction. Les piscines d'Avesnes-sur-Helpe, de Comines ou de Leforest, par exemple, ont fermé

leurs portes de même que des installations de type « Tournesol ». Cependant, les bassins de natation des Hauts-de-France semblent moins vétustes que dans le reste du pays : 34 % d'entre eux ont été construits il y a plus de 30 ans contre 38 % en France.

Équitation et tennis : des équipements plus souvent installés en territoires périurbains

Sur les 88 fédérations sportives, la fédération française d'équitation se classe, dans la région, en cinquième position, du fait du nombre de licenciés. Pour autant la région Hauts-de-France apparaît sous-équipée. On y compte en effet 1,8 équipement équestre pour 10 000 habitants contre 2,3 en France métropolitaine et 2,6 à l'échelle de la province. Plus souvent installés dans les espaces périurbains qu'en territoire rural, ils sont fréquents dans le sud de l'Oise à proximité de l'Hippodrome de Chantilly, mais également autour de Lille jusqu'au bassin minier, sur le littoral et autour d'Amiens. De même, les courts de tennis sont moins fréquents en moyenne régionale qu'à l'échelle nationale. On en compte 2 562, soit 4,3 pour 10 000 habitants contre 6,3 en France métropolitaine et 6,7 en province. La fédération française de tennis, bien que classée juste après celle de football, est sous-représentée dans la région. Toutefois cette dernière est la mieux dotée en courts couverts pour la pratique licenciée. L'ensemble de ces équipements est très concentré dans certains territoires, tels que la conurbation lilloise et l'ensemble du bassin minier, la moitié sud du littoral et la vallée de l'Oise, en lien avec la périurbanisation parisienne.

Morphologie du territoire régional : un élément qui influence la répartition des équipements sportifs

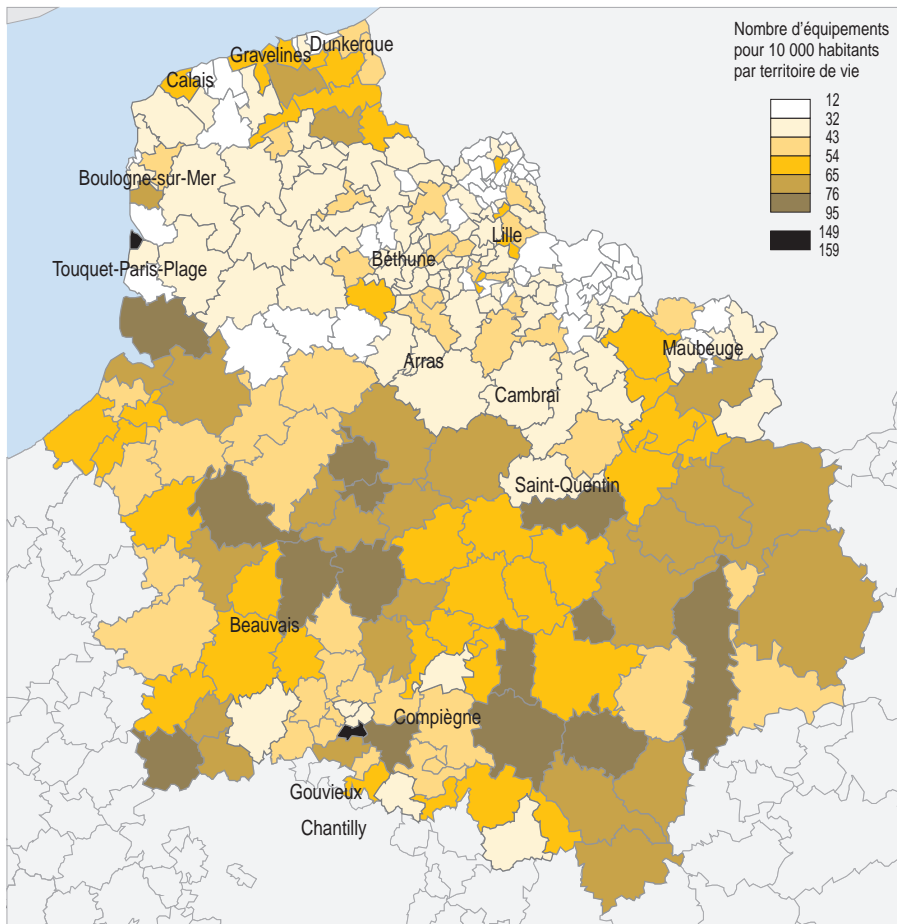
Constituée de très nombreuses petites communes peu denses, la région Hauts-de-France est également le troisième espace régional le plus peuplé après l'Île-de-France et l'Auvergne-Rhône-Alpes, et sa partie sud se trouve dans la grande aire urbaine de Paris. Ces éléments de composition du territoire ont des conséquences sur la répartition des équipements sportifs.

Au delà de la moyenne régionale de 42 équipements pour 10 000 habitants, les écarts entre les territoires sont grands. Plus faible dans le Nord et le Pas-de-Calais (respectivement 32 et 36 équipements pour 10 000 habitants), le taux d'équipement est beaucoup plus élevé dans les trois autres départements, s'échelonnant entre 56 à 64.

Dans le nord de la région, l'ensemble, très dense et très urbanisé, constitué autour de Lille et s'étendant jusqu'au bassin minier, comprend des équipements sportifs nombreux et variés. Mais, par un effet mécanique, le taux d'équipement est plus bas car la population y est plus concentrée. Le bassin de vie de Lille se classe ainsi parmi les dix les plus faiblement dotés de France (figure 2).

2 Des taux d'équipement faibles dans les zones plus urbanisées

Taux d'équipements par territoire de vie



Sources : Insee, recensement de la population 2013 - Ministère en charge des sports, recensement des équipements sportifs 2016.

Le volume et la nature des équipements installés dans une commune sont, en premier lieu, liés à sa taille. Au-delà du seuil de 10 000 habitants, elles disposent d'un éventail comprenant l'essentiel des équipements sportifs. À moins de 2 000 résidents, elles offrent souvent peu d'équipements à l'exception des plus courants, tels que les terrains de grands jeux. Par ailleurs, 25 % des communes de la région, parmi les plus petites, n'offrent aucun équipement, soit une part plus élevée qu'en France métropolitaine (22 %) (figure 3).

En territoire urbain, des équipements nombreux et variés mais pas nécessairement accessibles

Dans les bassins de vie urbains, l'offre en équipements sportifs est variée, nombreuse et le plus souvent à courte distance du lieu de résidence des habitants. Les temps d'accès sont la plupart du temps inférieurs à cinq minutes. Dans la gamme des équipements, les bassins de natation, les équipements d'athlétisme, les salles multisports, les plateaux et terrains de jeux extérieurs, et les terrains de grands jeux composent un ensemble représentatif de pratiques les plus courantes ; dans ces territoires urbains, cet ensemble d'équipements est accessible dans un délai très court. Ce vaste espace, joint aux villes du littoral bénéficiant d'installations sportives touristiques, et aux centres urbains des trois autres départements, structure le territoire régional en constituant les pôles d'accès principaux aux équipements sportifs (figure 4).

Cependant, dans les territoires les plus denses de la région, tels que la conurbation lilloise et le bassin minier, l'offre peut être perçue comme insuffisante : niveau de fréquentation, horaires d'ouverture, fluidité des réseaux routiers et de transports en commun sont autant d'éléments propres à favoriser ou à décourager l'activité sportive.

En dehors des zones urbaines : des taux d'équipement élevés, mais des territoires parfois carencés

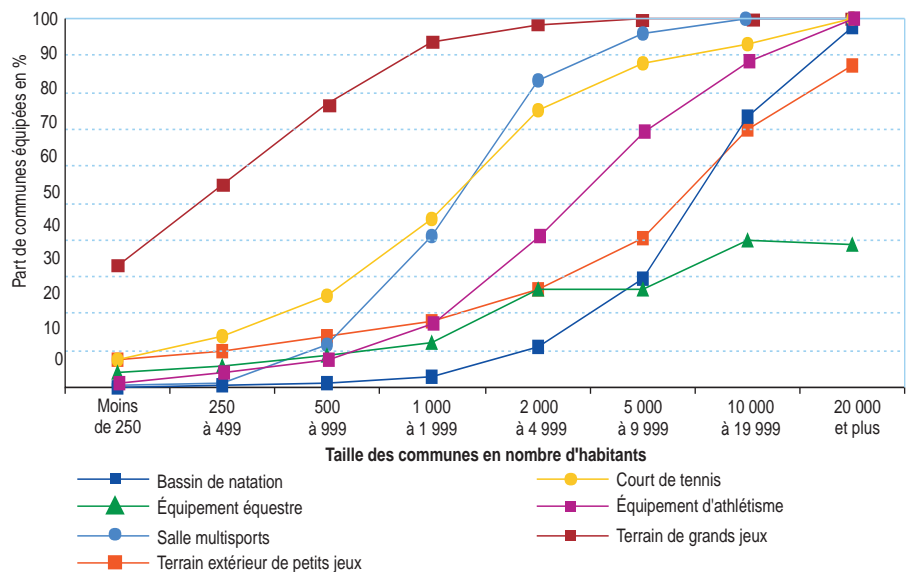
Les taux d'équipements sont souvent beaucoup plus élevés que la moyenne régionale, en zone moins urbanisée, notamment dans la partie éloignée de la périphérie d'Amiens, au nord d'Abbeville ou dans plusieurs bassins de vie de l'Aisne comme ceux de Villers-Cotterêts, Pinon ou Fère-en-Tardenois.

Le maillage territorial vise à offrir à l'ensemble de la population de la région, une gamme variée, y compris aux habitants vivant dans les espaces les moins densément peuplés. Ainsi, les équipements sont certes moins nombreux dans les bassins de vie les moins denses, mais au regard du nombre de résidents, ces derniers peuvent apparaître comme mieux dotés.

Néanmoins, bénéficier d'un taux global d'équipements sportifs élevé n'empêche pas les territoires d'être localement carencés pour une ou plusieurs catégories. En outre, certains bassins de vie tels que ceux de l'Avesnois, Auxi-le-Châ-

3 Des équipements variés dans les communes comptant plus de 10 000 habitants

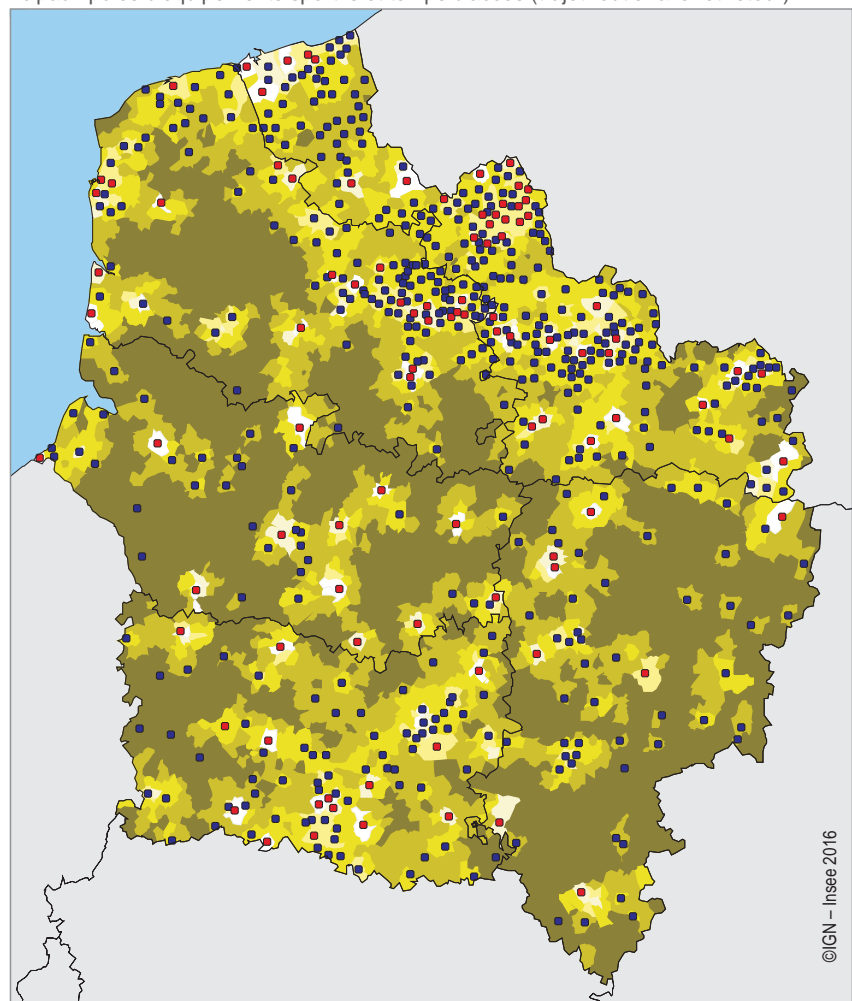
Part des communes équipées selon leur taille, par catégorie d'équipement



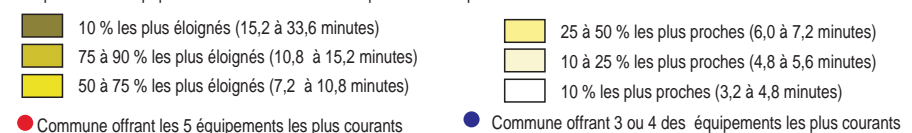
Sources : Insee, recensement de la population 2013 - Ministère en charge des sports, recensement des équipements sportifs 2016.

4 90 % de la population distante de moins de 15 minutes des équipements les plus courants

Principaux pôles d'équipements sportifs et temps d'accès (trajet routier aller et retour)



Répartition de la population résidente selon le temps d'accès au panier de services



Sources : Insee, Base permanente des équipements 2014, distancier Méric.

teau ou Fruges restent sous dotés malgré une faible densité de population (figure 2).

Dans les zones peu denses, des disparités d'accès aux équipements malgré des trajets souvent courts

Dans les zones peu denses, plus faiblement dotées, faciliter l'accès aux équipements constitue un enjeu de politique publique tant en matière d'aménagement du territoire que de volonté de développement de la pratique pour des raisons de santé, de bien-être ou de socialisation. Alors que l'éloignement des équipements sportifs peut être un frein, l'accessibilité dépend souvent de la distance et de la durée du trajet permettant d'atteindre l'installation sportive.

Le temps nécessaire à la population pour accéder, par la route, aux équipements les plus courants est plus court en Hauts-de-France que dans la plupart des autres régions. Les caractéristiques géographiques de la région, l'absence de relief montagneux, un réseau routier développé et la forte concentration de population au Nord de la région contribuent à l'expliquer. Néanmoins, des disparités subsistent. Si dans les bassins de vie urbains, le temps d'accès aux équipements les plus courants est le plus souvent inférieur à cinq minutes, celui-ci s'allonge au fur et à mesure qu'on s'éloigne des grands pôles de population, car l'offre se raréfie. En moyenne, la durée du trajet est multipliée par cinq entre la plus courte, dans le bassin de vie de Senlis, et la plus longue, dans celui de Fruges.

Les équipements les plus fréquents tels que les terrains de football, sont accessibles en moins de cinq minutes pour la presque totalité des habitants de la région. À l'inverse, atteindre les équipements plus rares comme ceux d'athlétisme ou les bassins de natation impose des trajets pouvant dépasser vingt-cinq minutes dans certains territoires, comme dans les bassins de vie d'Oisemont ou de Vervins (figure 4).

Au frein constitué par la durée des trajets, peuvent s'ajouter d'autres difficultés. En effet, lorsque la distance à parcourir dépasse plusieurs kilomètres, le fait de ne pas disposer d'une voiture constitue un obstacle supplémentaire, là où les transports en commun sont moins développés. Les jeunes, par ailleurs plus fréquem-

ment détenteurs d'une licence sportive, et les habitants en situation de fragilité économique sont, de ce point de vue, les plus affectés.

Une pratique licenciée plus faible parmi les populations précaires

La présence d'équipements ne suffit pas toujours pour développer la pratique sportive, les caractéristiques socio-économiques de la population jouent également un rôle important. Ainsi, dans les espaces périurbains sous l'influence des pôles d'emploi, majoritairement peuplés par des familles, au niveau de vie en moyenne plus élevé que celui des habitants des autres territoires, la pratique sportive est plus forte (figure 5). La part plus élevée de jeunes dans la population contribue à expliquer ce niveau de pratique. C'est en effet entre 10 et 14 ans que le taux de licenciés est le plus élevé, dépassant dans la région, 60 % de l'ensemble de ce groupe d'âge.

Les habitants des espaces périurbains fréquentent aussi bien des équipements sportifs dans les centres urbains à l'occasion de leurs déplacements pendulaires, que ceux des territoires plus proches de leur lieu d'habitation.

À l'inverse, certains espaces cumulent plusieurs facteurs défavorables à la pratique sportive licenciée. En Thiérache, dans le Cambrésis ou dans une zone allant d'Auxi-le-Château à

Lumbres, les taux de licenciés sont faibles. À une offre en équipements sportifs souvent en retrait et des temps d'accès plus élevés qu'en moyenne s'ajoutent une fragilité socio-économique de la population marquée par des taux de chômage et de pauvreté élevés, ainsi que des revenus médians inférieurs à la moyenne régionale. Assimilée à un loisir, la pratique d'un sport reste une activité coûteuse, (licence, matériel, transport) pas forcément prioritaire pour les populations les plus précaires. De manière analogue, en milieu urbain, les taux de licenciés sportifs sont moindres dans les quartiers de la politique de la ville (11 %). ■

5 Plus de licenciés dans les zones périurbaines

Part des licenciés et taux d'équipement dans la population selon le degré de densité des communes

Densité de la commune	Taux de licences %	Taux d'équipement %
Dense	16,7	27,1
Intermédiaire	17,8	39,2
Peu dense	18,4	58,4
Très peu dense	15,0	63,4
Région Hauts-de-France	17,5	41,7

Sources : Insee, recensement de la population 2013, revenus fiscaux localisés – Ministère en charge des sports, recensement des licences sportives 2016.

Définitions

Bassins de vie : constitués d'unités urbaines entières et de communes environnantes, ils sont définis comme les plus petits territoires, organisés autour d'un pôle de services, au sein desquels la population a accès aux équipements et services les plus courants.

Territoires de vie : ce zonage découpe les bassins de vie de plus de 50 000 habitants pour mieux rendre compte de la diversité au sein des territoires les plus urbanisés.

Un **équipement sportif** est une surface permettant à elle seule la pratique d'une ou plusieurs activités physiques ou sportives. Il comporte un minimum de matériels spécifiques permettant le respect des principes et des règles liés à la pratique de ces dernières (tracé lisible, cages pour un terrain de handball par exemple).

Le temps d'accès au **panier des équipements sportifs les plus courants** (bassins de natation, équipements d'athlétisme, salles multisports, plateaux et terrains de jeux extérieurs, terrains de grands jeux) est la moyenne des temps d'accès à chacun de ces équipements. Il se mesure par la route, en heures creuses, de sa résidence à l'équipement le plus proche.

Taux de licences : nombre de licences rapporté au nombre d'habitants du territoire. Il est exprimé en %. Les licences sont localisées à la commune de résidence du titulaire.

Taux d'équipements : nombre d'équipements rapporté à la population du territoire. Il est exprimé pour 10 000 habitants.

Insee Hauts-de-France
130, avenue du Président J.F. Kennedy
CS 70769
59 034 Lille Cedex
Directeur de la publication :
Daniel Huart
Rédactrice en chef :
Nadine Lhuillier
ISSN : 2492-4253
© Insee 2016
Crédit photos : Insee Hauts-de-France

Pour en savoir plus

- Antoine P., J.-M. Mierlot, « 14 000 emplois salariés dans les activités sportives en Hauts-de-France », *Insee Analyses Hauts-de-France* n° 30, novembre 2016
- Bergonzoni A. « Le poids économique du sport en 2013 : la dépense sportive croît plus vite que le PIB », Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, *Stat-info* n°16-03, août 2016
- « La pratique des activités physiques et sportives en France », Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, Insep.

